

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 13 octobre 2020

PRESENTS: M. Laurent RIGHI; M. Guy MICHEL; M. Patrice MARINI; M. Frédéric KARLESKIND; M. Daniel DROMRE; M. Gérard RAULET; M. Christian BUNAR; M. Nicolas CHARPENTIER (suppléant de M. ECKEL); M. Berardino PALLOTTA; M. Stéphan BRUSCO; M. Claude BOCEK; M. Gilles DESTREMONT; M. Daniel CIMARELLI; M. Jean Patrick DALLA RIVA; M. Alain DYE PELLISSON (suppléant de M. PIERRET); M. Michel FAIETA; M. Daniel ROESER.

EXCUSES ou REPRESENTES: Mme Edith COLIN (donne pouvoir à M. Laurent RIGHI); M. Adrien ZOLFO; M. Ghislain ORSUCCI (donne pouvoir à M. Guy MICHEL); M. Serge DE CARLI (donne pouvoir à M. Patrice MARINI); M. Alain ECKEL (représenté par M Nicolas CHARPENTIER); M. Antoine FALCHI (donne pouvoir à M. Claude BOCEK); M. Pierrick SPIZAK (donne pouvoir à M. Gilles DESTREMONT); M. Patrick RISSER (donne pouvoir à M. BRUSCO); M. Jean-Jacques PIERRET (représenté par M. Alain DYE PELLISSON).

<u>ABSENTS</u>: M. Richard RAULLET; M. Jean HUARD; M. Philippe PISIU; M. Laurent PODLESNIK; M. Michel JOUFFROY; M. Jean François MARIEMBERG.

La séance du Conseil d'Administration est ouverte à 17 H 30 par Laurent RIGHI, Président du SMTOM.

Le Président présente les excuses de :

- Madame Edith COLIN, pouvoir étant donné à Monsieur Laurent RIGHI
- Monsieur Adrien ZOLFO
- Monsieur Ghislain ORSUCCI, pouvoir étant donné à Monsieur Guy MICHEL
- Monsieur Serge DE CARLI, pouvoir étant donné à Monsieur Patrice MARINI
- Monsieur Alain ECKEL, représenté par Monsieur Nicolas CHARPENTIER
- Monsieur Antoine FALCHI, pouvoir étant donné à Monsieur Claude BOCEK
- Monsieur Pierrick SPIZAK, pouvoir étant donné à Monsieur Gilles DESTREMONT
- Monsieur Patrick RISSER, pouvoir étant donné à Monsieur Stéphan BRUSCO
- Monsieur Jean-Jacques PIERRET, représenté par Monsieur Alain DYE PELLISSON

Point n°1 : Approbation du compte rendu du précédent conseil

Le Président propose d'adopter le compte rendu du Conseil d'Administration du 29 septembre 2020.

Le Conseil d'administration prend acte de ce compte rendu et l'adopte à l'unanimité.

Point n°2 : Election du représentant du SMTOM au sein de la SPL X-demat

Le Président précise que jusqu'à présent le délégué du syndicat était le président du SMTOM. Il propose donc de reconduire la même chose pour le mandat à venir sauf si un autre candidat se présente.

Aucun autre candidat ne se présentant, Monsieur Laurent RIGHI est donc réélu comme représentant du SMTOM au sein de la SPL X-demat à l'unanimité.

Point n°3: Election du représentant du SMTOM au sein de la FNCC

Le Président présente brièvement la FNCC qui est une association regroupant les collectivités qui font du compostage des ordures ménagères et propose les candidatures de Christian BUNAR et Patrice MARINI en qualité de titulaires, sauf s'il y a d'autres candidats, et Laurent RIGHI- en suppléant de Christian BUNAR et Daniel ROESER- suppléant de Patrice MARINI ou tout autre candidat se manifestant.

Aucun autre candidat ne se présentant, cette proposition est validée par le conseil à l'unanimité.

Point n°4: Election du représentant du SMTOM au sein du CNAS

Le Président informe le conseil qu'il est nécessaire de désigner les représentants du SMTOM au CNAS. Cet organisme étant de la compétence ressources humaines, le président propose Gérard RAULET en titulaire et Monsieur Laurent RIGHI en suppléant sauf s'il y a d'autres candidats.

Aucun autre candidat ne se présentant, cette proposition est validée par le conseil à l'unanimité.

Point n°5 : Election du représentant du SMTOM au sein de la commission consultative du PRPGD

Le Président informe les membres du conseil de la nécessité de désigner des représentants du SMTOM au sein de la commission consultative du PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets) qui se réunit environ une fois par an. Il propose la candidature de Patrice MARINI en tant que titulaire et Stéphan BRUSCO en tant que suppléant. Laurent RIGHI remplacera Stéphan BRUSCO si celui-ci est déjà pris de par ses fonctions au sein de la CCPHVA au niveau de la commission consultative du plan.

Aucun autre candidat ne se présentant, cette proposition est validée par le conseil à l'unanimité.

Point n°6: Décision modificative n°2

Le Président laisse la parole à Gérard RAULET, Vice-Président en charge des finances pour présenter ce point.

Monsieur RAULET, informe les membres du conseil qu'il est nécessaire de reprendre des provisions qui ont été constituées afin de payer les travaux effectués sur les bureaux du SMTOM qui sont du Gros Entretien et Renouvellement et afin de payer le tiers des arriérés de CITEO pour les collectivités dont le contrat est au SMTOM.

En complément et suite au vote lors du dernier conseil des indemnités de fonction, il est nécessaire de faire une reprise du compte divers publicité afin de pouvoir avoir les crédits nécessaires et suffisants au paiement des indemnités de fonction.

Le Président passe la parole à Brigitte NICLOT, directrice du SMTOM, afin de détailler l'aspect concernant le reversement des soutiens et recettes de vente de matériaux qui informe les membres du conseil du mécanisme.

Les membres sont également informés de la dynamique des cours des matériaux (papier, cartons, plastiques et métaux).

Monsieur BOCEK demande si les contrats peuvent évoluer afin d'être payé moins cher mais de manière plus stable et plus durable. Il est répondu qu'aujourd'hui, REVIPAC, comme cela a été présenté lors du dernier avenant a accepté des pertes pendant plus d'un an avant de proposer un avenant car la situation n'était plus tenable. Nous n'avons donc pas de vision et sommes à la merci d'un cours des matières premières.

La seule garantie que nous avons aujourd'hui est de voir les matières être évacuées à un coût 0. Nous ne resterons pas avec les matières sur les bras.

Le Conseil d'Administration, après en avoir débattu, approuve cette décision modificative à l'unanimité.

Point divers n°1 : Calendrier des réunions 2021

Le Président propose le calendrier des réunions sur toute l'année 2021 ainsi que pour la fin de l'année 2020. Monsieur DESTREMONT informe qu'il risque d'y avoir des problèmes avec la CCPHVA qui a bloqué le Mardi pour ses réunions. Messieurs BOCEK et RIGHI disent que cela a été évoqué en bureau mais que la problématique est la même pour toutes les collectivités. C'est pour cette raison que le SMTOM transmet son calendrier en avance, pour que toutes les collectivités puissent prendre les dispositions nécessaires, le SMTOM n'ayant que 5 réunions programmées.

Le Conseil d'Administration prend acte de ces dates.

Le Président informe les membres du conseil d'un point évoqué en bureau concernant la communication et le nécessaire besoin compte tenu de la population et des projets et perspectives du SMTOM dans les années à venir de se renforcer sur cet aspect. Le président insiste sur le fait que nous avons besoin de communiquer davantage à destination des différents publics sur les échéances (extension des consignes de tri, collecte sélective des biodéchets, travaux du site, ...). Ce poste pourrait être mutualisé avec d'autres collectivités notamment SICOM de Piennes et T2L. Si le conseil en est d'accord, ce point sera inscrit à l'ordre du jour de notre conseil de décembre.

Monsieur MICHEL trouve qu'il est normal qu' une structure comme le SMTOM ait une communication plus développée.

Le Président informe que cela nous permettrait d'avoir plus d'efficacité.

Point divers n°2: Nettoyage de printemps

Le Président passe la parole à Brigitte NICLOT pour la présentation de ce point. Elle informe les membres du conseil que chaque année, les communes qui adhèrent au SMTOM sont sollicitées pour proposer des associations qui participent au nettoyage de printemps (ou autre compte tenu de la situation sanitaire particulière cette année).

Monsieur DYE PELLISSON demande si au printemps 2021, l'opération sera reconduite. Le Président répond que c'est une opération qui est désormais reconduite d'année en année.

Il va être ré-envoyé la délibération du nettoyage de printemps 2020. Il n'y a pas de dossier spécifique à compléter.

Le Conseil d'Administration prend acte de cette information.

Monsieur DESTREMONT demande une entrevue avec le Président sur les démarches engagées dans sa commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h03 par le Président qui rappelle la prochaine séance du conseil le 8 décembre 2020 à 17 h 30.

Le PRESIDENT

S.M.T.O.M Région de Villerupt RD 125 - Roots de Morfontaine 54920 Villers la-Montagne

Laurent RIGHI